

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2011

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 14 avril 2011 dans la salle du Conseil à 19h en présence des conseillers suivants : Jimmy Ayoul, Patrick Brossier, Serge Hermitte, Dominique Jover, Michel Laguerre, Marie-Agnès Lanoy, Sébastien Lleida, Huguette Pons, Nathalie Pujol, Agnès Rousseau, Eliane Vicent, Hervé Vignery.

Ordre du jour de la réunion publique:

- 00) Compte rendu des décisions du Maire et procès-verbal de la séance du 30 mars 2011.
- 01) Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2010.
- 02) Affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2010.
- 03a) Vote du budget primitif et des taux d'imposition 2011.
- 03b) Détail des contributions aux organismes de regroupement et des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé dans le cadre du vote du budget primitif 2011.
- 03c) Vote d'une subvention d'équilibre au CCAS.
- 04) Soutien à la prévention routière 2011.
- 05) Questions diverses.

Point n° 0 : Rappel des décisions du Maire.

Conformément à la délibération n°5 en date du 31 mars 2008 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions relatives à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération n°10 en date du 7 octobre 2010, qui modifie et complète la délibération susmentionnée, Madame le Maire dresse pour information la liste ci-après :

- **Décision n°04/2011 (31/03/2011)** : Demande de subvention d'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux en vue de créer une piste DFCL dans le secteur Della La Fount.
- **Décision n°05/2011 (31/03/2011)** : Demande de subvention d'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux en vue de mettre en sécurité la voirie communale.

Point n° 1 : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2010.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que Monsieur le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Considérant que sa gestion est régulière.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par Monsieur le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point n° 2: Affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2010.

Madame le Maire expose :

Après avoir rappelé les résultats du compte administratif de l'exercice 2010,

Considérant les résultats de fonctionnement de l'exercice 2010,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 333 612,54 €,

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 228 910,42 €,

Il est proposé au Conseil municipal de combler le déficit d'investissement par une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 soit 228 910,42 €, et de reporter du compte administratif 2010 au compte 002 en recettes de fonctionnement sur le budget primitif 2011 la somme de 104 702,12 €.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de combler le déficit d'investissement par une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 soit 228 910,42 €, et de reporter du compte administratif 2010 au compte 002 en recettes de fonctionnement sur le budget primitif 2011 la somme de 104 702,12 €.

CHARGE Madame le Maire de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Point n° 3a: Vote du budget primitif et des taux d'imposition 2011.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Michel Laguerre, Maire adjoint aux finances en charge de la présentation du budget primitif 2011 par chapitre avec le vote des taux d'imposition des trois taxes locales.

Monsieur le Maire adjoint explique chaque chapitre de la section de fonctionnement, recettes et dépenses, qui s'équilibre à hauteur de 1 056 563,12 €. Il précise que les taux des taxes habitation et foncière vont évoluer respectivement de 0,5 point et de 0,3 point.

Il fait de même pour la section d'investissement, recettes et dépenses, qui s'équilibre à hauteur de 1 136 034,48 €.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2011 tel que présenté par Monsieur le maire adjoint,

VALIDE l'évolution des taux des taxes habitation et foncière telle qu'exposée ci-dessus,

CHARGE Madame le Maire de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Point n° 3b: Détail des contributions aux organismes de regroupement et des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé dans le cadre du vote du budget primitif 2011.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du vote du chapitre 65 du budget primitif 2011, il convient de préciser le détail afférent à l'article 6554, contributions aux organismes de regroupement, et à l'article 6574, subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

Article 6574	3000
Association Libres Chats	300
AMIC	300
RASED	216
Associations présentant un projet d'intérêt général	2184
Article 6554	17200
SIST d'Argelès	7369
SIVU du Tech	1754
SIVU Massif des Albères	1645
SYDEL 66	40
Pôle DERBI	192
GE Globe trotters	6200

Le Conseil municipal, OUI l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le détail afférent aux articles 6554 et 6574 lors du vote global du budget primitif 2011, tel que décrit ci-dessus,

CHARGE Madame le Maire de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Point n° 3c : Vote d'une subvention d'équilibre au CCAS.

Madame le Maire rappelle que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) gère le service des télé-alarmes mis à disposition des personnes âgées isolées.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe dudit CCAS, le Conseil doit voter une participation à hauteur de 1300 €.

Il convient donc de voter une prévision en dépenses de fonctionnement sur le chapitre 65 à l'article 657362.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter une prévision de 1300 € en dépenses de fonctionnement sur le chapitre 65 à l'article 657362,

CHARGE Madame le Maire de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Point n° 4: Soutien à la prévention routière 2011.

Madame le Maire fait part au Conseil du courrier électronique en date du 12 janvier 2011, par lequel la prévention routière a sollicité la municipalité en vue d'obtenir une aide financière pour sa manifestation d'éducation routière 2011 animée par la gendarmerie nationale à l'école communale dans le cadre de la programmation prévisionnelle assurée par l'éducation nationale.

La prévention routière afin d'assurer ses coûts de fonctionnement demande à la municipalité une participation à hauteur de 40 €

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la manifestation 2011 organisée par la prévention routière à l'école communale, de participer aux coûts de fonctionnement de l'association à hauteur de 40 € et de donner tous les pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la manifestation 2011 organisée par la prévention routière à l'école communale et DECIDE de participer aux coûts de fonctionnement de l'association à hauteur de 40 €, dont la somme est inscrite au budget primitif 2011,

Le Maire,
Huguette Pons

La secrétaire de séance,
Eliane Vicent

Nathalie Pujol

Michel Laguerre

Dominique Jover

Serge Hermitte

Jimmy Ayoul

Patrick Brossier

Sébastien Lleida

Marie-Agnès Lanoy

Agnès Rousseau

Hervé Vignery